



JUDO CLUB DE BRIENNON



Les grades du Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées en France

PRÉALABLE

Les différents grades de Judo, Jujitsu et disciplines associées forment un ensemble dans la progression des connaissances en Judo, Jujitsu et disciplines associées. Les valeurs morales, la maîtrise technique et la participation aux épreuves sportives sont l'aboutissement normal de l'enseignement et de l'exemple dispensé, de l'étude technique et de l'entraînement (SHIN – GHI – TAI)

Nul ne peut participer à la délivrance des grades par l'intermédiaire de quelque organisme que ce soit autre que la commission spécialisée des dan et grades équivalents et se prévaloir ou avoir accepté un grade qui n'aurait pas été délivré par la Commission spécialisée des dan et grades équivalents.

L'usage irrégulier d'un titre protégé (les dan) est constitutif d'une usurpation de titre susceptible de faire l'objet de poursuites sur la base des dispositions du code pénal.

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GRADES

Le grade de Judo-Jujitsu et disciplines associées symbolise les valeurs de l'esprit et du corps : **SHIN-GHI-TAI** (esprit, technique, efficacité).

La partie sportive « TAI » est une condition absolument indispensable en particulier du premier au quatrième DAN inclus – mais qui ne se suffit pas à elle-même : d'autres valeurs essentielles doivent toujours entrer en ligne de compte.

Le sport, on l'oublie trop souvent, est un jeu c'est-à-dire une source de joie et d'émulation, une forme d'éducation c'est-à-dire un apport et un enrichissement, enfin une ascèse c'est-à-dire une ligne de conduite : être libre, c'est respecter la discipline que l'on s'est fixée.

Par conséquent et plus encore que pour toute autre manifestation de Judo- Jujitsu et disciplines associées, un examen de passage de grade doit se signaler, chez tous les participants, par la volonté jamais démentie d'avoir une tenue exemplaire, à tous les points de vue, à tous les instants.

Si cette préoccupation constante de se comporter de façon irréprochable venait, si peu que ce soit, à faire défaut, cela prouverait que le judoka n'est pas digne de se présenter ; s'il est examinateur, qu'il n'est pas digne de faire subir l'examen ; s'il est enseignant, qu'il n'est pas digne d'enseigner ; s'il est dirigeant, qu'il n'est pas digne de ses responsabilités administratives.

Le respect de ce que l'on fait est la condition première et la première garantie de la valeur de nos actes.

Des délais de présentation sont imposés entre les passages de grades successifs.

Les candidats – et leurs enseignants – doivent se rappeler que ces délais correspondent non pas à du temps mort, inemployé, mais au temps minimum de maturation indispensable qui doit être effectivement consacré à l'entraînement et permettre ainsi de progresser dans

<http://judo-club-briennon.e-monsite.com>



JUDO CLUB DE BRIENNON



l'étude du Judo- Jujitsu disciplines associées ; un an de pratique c'est au moins une centaine de séances intenses sur le tapis ; pour cette raison, un âge et un temps minimums sont fixés pour l'accession aux différents grades.

La commission spécialisée des dans et grades équivalents devra constamment se préoccuper d'aménager, préciser, compléter, améliorer en fonction des expériences et suivant les nécessités le présent règlement.

Jigoro KANO, fondateur du Judo-Jujitsu, avait défini les principes du Judo-Jujitsu par deux maximes :

- SEYRYOKU-ZENYO (utilisation optimum de l'énergie)
- JITA KYOE (entraide et prospérité mutuelle)

Dans cet esprit, la commission spécialisée des dan et grades équivalents a pensé qu'il était logique de tenir compte de tous ces critères dans l'élaboration des programmes d'examens.

Réglementation des grades

-LA COMMISSION SPECIALISÉE DES DAN ET GRADES ÉQUIVALENTS DE LA F.F.J.D.A.

-ANNEXE 1 : RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DES GRADES COMPÉTITION ET -EXPRESSION TECHNIQUE

-EXAMEN DE 1^{er} DAN

-EXAMEN DU 2^e DAN

-EXAMEN DU 3^e DAN

-EXAMEN DU 4^e DAN

-EXAMEN DU 5^e DAN

-ANNEXE 2 : HAUTS GRADÉS (6, 7, 8 et 9^e DAN)

-MODALITÉS D'ACCÈS AU 6^e DAN

-MODALITÉS D'ACCÈS AU 7^e DAN

-MODALITÉS D'ACCÈS AU 8^e DAN ET PLUS

-ANNEXE 3 : RELATION GRADES-CHAMPIONNATS

-ANNEXE 4 : RELATION GRADES-STAGES

-ANNEXE 5 : SYSTÈMES PARTICULIERS

-ANNEXE 6 : PROGRAMME DES EXAMENS D'EXPRESSION TECHNIQUE

-ANNEXE 6-1 : PROGRAMME TECHNIQUE – 1^{er} DAN

-ANNEXE 6-2 : PROGRAMME TECHNIQUE – 2^e DAN

-ANNEXE 6-3 : PROGRAMME TECHNIQUE – 3^e DAN

-ANNEXE 6-4 : PROGRAMME TECHNIQUE

-ANNEXE 6-5 : LES 20 ATTAQUES DÉFENSES IMPOSÉES JUJITSU

-ANNEXE 7 : ÉQUIVALENCES D'UNITÉS DE VALEURS

-ANNEXE 8 : BONIFICATIONS

<http://judo-club-briennon.e-monsite.com>



JUDO CLUB DE BRIENNON



- [-ANNEXE 9 : RECONNAISSANCE DES GRADES DÉLIVRÉS À L'ÉTRANGER](#)
- [-ANNEXE 10 : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS](#)
- [-ANNEXE 11 : LEXIQUE](#)
- [-ANNEXE 12 : ÉQUIVALENCES GRADES D'EXPRESSION TECHNIQUE](#)
- [-FORMULAIRES TYPES](#)
- [-INSCRIPTION AUX PASSAGES DE GRADES COMPÉTITION JUDO, JUJITSU](#)
- [-INSCRIPTION AUX PASSAGES DE GRADES D'EXPRESSION TECHNIQUE JUDO, JUJITSU](#)
- [-INSCRIPTION A LA PRESTATION DU GRADE DE 5^e DAN JUDO, JUJITSU](#)
- [-DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DE LIAISON : DOSSIER DE CANDIDATURE AU GRADE SUPÉRIEUR JUDO, JUJITSU](#)
- [-LISTE DES HAUTS GRADÉS](#)
- [-JUDO, JUJITSU](#)
- [-KENDO ET DISCIPLINES ASSIMILÉES](#)
- [-KARATE](#)
- [-AÏKIDO/BUDO](#)
- [-F.F.A.A.A.](#)
- [-TAEKWONDO](#)
- [-LA CÉRÉMONIE DES VŒUX KAGAMI BIRAKI](#)

LA COMMISSION SPÉCIALISÉE DES DAN ET GRADES ÉQUIVALENTS DE LA F.F.J.D.A.

[HAUT DE PAGE](#)

I - TEXTES OFFICIELS

Article L. 212-5 du code du sport : Dans les disciplines sportives relevant des arts martiaux, nul ne peut se prévaloir d'un dan ou d'un grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques et, le cas échéant, les performances en compétition s'il n'a pas été délivré par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la fédération délégataire ou, à défaut, de la fédération agréée consacrée exclusivement aux arts martiaux.

Un arrêté du ministre chargé des sports, fixe la liste des fédérations mentionnées au premier alinéa.

Article L. 212-6 du code du sport : Les commissions spécialisées des dans et grades équivalents, dont la composition est fixée par arrêté du ministre chargé des sports après consultation des fédérations concernées, soumettent les conditions de délivrance de ces dans et grades au ministre chargé des sports qui les approuve par arrêté.

Article D. 142-32 du code du sport : La Commission consultative des arts martiaux comprend des représentants des fédérations sportives intéressées et de l'État, dont la composition est arrêtée par le ministre chargé des sports. Cette commission est compétente pour donner son avis au ministre chargé des sports sur toutes les questions techniques,

<http://judo-club-briennon.e-monsite.com>



JUDO CLUB DE BRIENNON



déontologiques, administratives et de sécurité se rapportant aux disciplines considérées et assimilées.

Arrêté du 10 Septembre 1999 complétant l'arrêté du 10 août 1999 relatif à la délivrance des dans ou des grades équivalents. (Parution : Journal officiel n° 228 du 1^{er} octobre 1999).

Arrêté du 27 Janvier 2000 fixant la composition de la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération française de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées. (Parution : Journal officiel n° 72 du 25 mars 2000).

Arrêté du 7 Juillet 2000 portant nomination à la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la fédération française de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées. (Parution : Journal officiel n° 191 du 19 août 2000).

Arrêté du 27 Avril 2001 portant approbation des conditions de délivrance des dans et grades équivalents adoptées par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération Française de Judo et disciplines associées. (Parutions : Journal officiel n° 118 du 22 mai 2001 et Bulletin officiel n° 6 du 30 Juin 2001).

II - FONCTIONNEMENT DE LA C.S.D.G.E. DE LA F.F.J.D.A.

1) Définition

La Commission spécialisée des dan et grades équivalents de la F.F.J.D.A. est une commission essentiellement technique, composée d'experts haut gradés.

Le Président de la C.S.D.G.E de la F.F.J.D.A. est désigné par le Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

La Commission spécialisée des dan et grades équivalents de la F.F.J.D.A. contribue à maintenir l'unité des grades du Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées.

2) Rôle de la commission

Elle doit :

- préserver la valeur pleine et entière du ou des grades dans leur progression, leur hiérarchie, leur harmonie, car à partir d'une bonne et juste notion de grade se situent toutes les qualifications, responsabilités et représentations du Judo, Jujitsu, Kendo et des disciplines associées,
- susciter une adaptation continue de la réglementation des grades en préservant les notions fondamentales et traditionnelles du grade (SHIN-GHI-TAI),
- étudier tous les cas particuliers qui pourraient lui être soumis,
- soumettre à l'approbation du ministre chargé de la Santé, de la Jeunesse et des Sports les conditions de délivrance des grades et dans,
- délivrer les grades.

3) Composition de la commission

Conformément à l'arrêté en vigueur :

- 1 Président désigné, après consultation de la F.F.J.D.A., par le ministre chargé de la Santé, de la Jeunesse et des Sports,
- le directeur technique national,



JUDO CLUB DE BRIENNON



- 13 membres proposés par le comité directeur de la F.F.J.D.A., dont 8 sont au moins titulaires du brevet d'état d'éducateur sportif option Judo, Jujitsu ou d'une discipline associée ou d'un titre équivalent,
- 10 membres désignés par les fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées concernées,
- 5 membres désignés par les organisations professionnelles d'enseignants les plus représentatives dans le Judo ou les Disciplines Associées.

Les membres des 3^e, 4^e et 5^e catégories doivent être titulaires du 6^e dan ou d'un grade équivalent de Judo ou d'une discipline associée. Toutefois, en l'absence de membre remplissant cette condition, des membres titulaires d'un 5^e ou 4^e dan ou d'un grade équivalent pourront être désignés.

Lorsque le directeur technique national n'est pas titulaire au moins du 4^e dan ou d'un grade équivalent, il assiste aux réunions de la commission spécialisée des dan et grades équivalents avec voix consultative. Le comité directeur de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées désigne alors un membre ayant voix délibérative.

4) Règlement particulier de la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A.

1. Fonctionnement de la commission

- la commission se réunit au moins trois fois par an,
- l'ordre du jour est fixé par le président sur proposition de la commission administrative de la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A. Seuls les points inscrits à l'ordre du jour sont étudiés par la commission,
- la présence des deux tiers des membres de la commission est exigée pour les modifications du règlement des examens ainsi que pour les propositions de grade à titre exceptionnel sur demande individuelle ou sur proposition des membres de la commission. Ces demandes doivent être portées à l'ordre du jour. Ces décisions se prennent à la majorité absolue des membres présents.

Aucune procuration n'est acceptée.

- la convocation, l'ordre du jour et les documents nécessaires à la réunion sont adressés quinze jours avant la date de la réunion à tous les membres de la commission.

2. Durée du mandat des membres

La durée du mandat des membres de la commission est liée à l'olympiade sportive.

STRUCTURES MISES EN PLACE

A) Sur le plan national

Il est créé pour répondre à l'ensemble de ses attributions une commission administrative et des sous-commissions ponctuelles.

a) La commission administrative

Elle est l'organe administratif de la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A. Les membres sont désignés pour une olympiade à la majorité absolue des membres présents.



JUDO CLUB DE BRIENNON



Composition

- un secrétaire général désigné par la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A. qui assure la présidence de la commission administrative,
- 3 membres désignés par la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A. dont un choisi parmi :
 - les représentants de la F.F.J.D.A.,
 - les représentants des Fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées,
 - les représentants des organisations professionnelles,
 - le DTN de la F.F.J.D.A.,
- un membre de la DTN chargé de mission auprès de la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A., désigné par le DTN.

Attributions

- expédition des affaires courantes,
- tenue des archives et ampliation des résultats aux examens,
- courrier,
- préparation des réunions,
- procès-verbaux.

b) Sous-commission Kendo et Disciplines Associées

Elle est chargée de proposer à la C.S.D.G.E. la réglementation des grades Kendo et Disciplines Associées et d'organiser les examens spécifiques à ces disciplines.

c) Les sous-commissions ponctuelles

Celles-ci seront mises en place occasionnellement par la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A. pour assurer des tâches d'expertise, de conseil ou d'organisation.

d) Le Comité des Hauts Grades

Objet

Dans le respect des principes fondamentaux du Judo et en tenant compte de la hiérarchie mondiale, le Comité des Hauts Grades veille et participe à l'évolution de la hiérarchie du Judo français.

Attribution

Il étudie et propose à la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A. :

- une liste de personnes promouvables pour les 7^e dan et +
- les dossiers des 5^e dan qui demandent un accès particulier au grade de 6^e dan (hors classe A et B et grades exceptionnels)

Composition

- 15 membres désignés hauts gradés

B) Sur le plan régional

Le comité d'organisation régional des grades

Pour assurer la relation administrative avec la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A., la mise en place et le suivi des organisations techniques et sportives régionales concernant les grades, chaque région (ligue) doit mettre en place un C.O.R.G. composé :

<http://judo-club-briennon.e-monsite.com>



JUDO CLUB DE BRIENNON



- du président de ligue (Président et responsable du C.O.R.G.),
- d'un conseiller technique sportif (responsable technique des examens et du suivi de formation des juges),
- d'un secrétaire du C.O.R.G. (chargé du suivi administratif) désigné par la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A., proposé par le président de ligue,
- d'un représentant du conseil régional des ceintures noires élu au comité directeur de la ligue à cet effet.

Le président du C.O.R.G. peut inviter toute personne susceptible d'aider au fonctionnement du C.O.R.G., il désigne notamment, sur proposition du président du comité, un délégué départemental du C.O.R.G. chargé de suppléer le secrétaire.

III - CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRÉSENTATION

Licenciés à la F.F.J.D.A.

- les postulants doivent être présentés par l'enseignant de la F.F.J.D.A. déclaré sur le contrat club dans lequel ils sont licenciés au cours de la saison,
- pour qu'un club puisse présenter des candidats, il doit être en conformité avec les statuts et règlements de la F.F.J.D.A.,
- pour le 1^{er} DAN, avoir au moins trois années de licence à la F.F.J.D.A. ou à une fédération affiliée à la Fédération Internationale de Judo à la date de la première épreuve de l'examen,
- pour tous les DAN, les conditions figurent dans le tableau récapitulatif annexe n° 10, les candidats doivent être licenciés à la F.F.J.D.A.,
- pour pouvoir se présenter au DAN supérieur, il faut que le précédent ait été authentifié par la COMMISSION SPECIALISÉE DES DAN ET GRADES ÉQUIVALENTS DE LA F.F.J.D.A.,
- la date officielle du grade fixée par la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A. est celle inscrite sur le diplôme,
- certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu en compétition datant de moins d'un an au jour de l'examen pour les grades compétition et expression technique, exigible des postulants et de leur(s) partenaire(s).

CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES NON-LICENCIÉS A LA F.F.J.D.A.

Les postulants adhérents des Fédérations Multisports, Affinitaires, Scolaires et Universitaires agréées

Au-delà des conditions générales de présentation précisées à l'annexe 10, les postulants doivent :

- être inscrits par un club affilié à l'une de ces fédérations et présentés par un enseignant habilité,
- soit posséder un passeport F.F.J.D.A. validé par trois timbres de licence F.F.J.D.A. ou trois timbres de licence de la fédération concernée (3 saisons différentes),



JUDO CLUB DE BRIENNON



Si le postulant est licencié à la F.F.J.D.A. pour l'année en cours, il bénéficie des conditions définies par l'Assemblée Générale de la F.F.J.D.A. pour les différents tests d'accès aux grades. Ses résultats seront consignés sur le passeport F.F.J.D.A.,

– soit, s'il ne possède pas le passeport F.F.J.D.A., présenter le carnet de grades réservé aux non-licenciés à la F.F.J.D.A.,

N.B. : le carnet de grades est délivré par les ligues régionales. Son prix est fixé par l'assemblée générale de la F.F.J.D.A.

– posséder une attestation d'assurance en cours de validité,

– posséder un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu en compétition datant de moins d'un an au jour de l'examen pour les grades compétition et expression technique, exigible des postulants et de leur(s) partenaire(s).

Pour pouvoir se présenter au DAN supérieur, il faut que le précédent ait été authentifié par la COMMISSION SPECIALISÉE DES DAN ET GRADES ÉQUIVALENTS DE LA F.F.J.D.A.

La date officielle du grade est celle qui est inscrite sur le diplôme de la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A.

Autres

En plus des conditions générales de présentation précisées à l'annexe 10, les postulants doivent :

– être inscrits par la structure d'enseignement,

– être présentés par un enseignant diplômé d'État qui atteste d'un niveau technique,

– attester de trois années de pratique minimum,

– fournir les justificatifs d'assurance de la structure d'enseignement et du postulant,

– posséder un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu en compétition datant de moins d'un an au jour de l'examen pour les grades compétition et expression technique, exigible des postulants et de leur(s) partenaire(s).

– présenter le carnet de grades délivré par les ligues régionales pour couvrir les frais d'organisation et de gestion administrative et s'acquitter d'un droit de présentation.

N.B. : Le tarif des carnets de grades, ainsi que le montant du droit de présentation par test, sont fixés chaque année par l'Assemblée Générale de la F.F.J.D.A.

Pour pouvoir se présenter au DAN supérieur, il faut que le précédent ait été authentifié par la COMMISSION SPECIALISÉE DES DAN ET GRADES ÉQUIVALENTS DE LA F.F.J.D.A.

La date officielle du grade est celle qui est inscrite sur le diplôme de la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A.

IV - AUTHENTIFICATION DES GRADES

1) Homologation

Les grades sont authentifiés par des diplômes officiels de la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A.

2) Passeport du Judo, Jujitsu français ou carnet de grades

<http://judo-club-briennon.e-monsite.com>



JUDO CLUB DE BRIENNON



- pour être homologués ou authentifiés, les résultats enregistrés par les C.O.R.G. doivent figurer sur le passeport F.F.J.D.A., le carnet de grades ou tout autre document de la F.F.J.D.A.,
- pour le 1^{er} dan, le passeport ou le carnet de grades doivent être validés par trois timbres de licences dont un de la saison en cours, ou par une attestation de 3 ans de pratique pour les non-licenciés F.F.J.D.A. ; pour les autres DAN le passeport ou le carnet de grades (où figure le grade de ceinture noire) ainsi que, la licence-assurance F.F.J.D.A. de la saison en cours, ou une licence-assurance des Fédérations Multisports, Affinitaires, Scolaires, Universitaires agréées de la saison en cours, ou une attestation d'assurance pour les non-licenciés, suffisent,
- le certificat médical doit être conforme à la réglementation en vigueur,
- le passeport ou le carnet de grades sont délivrés par la ligue dont ressort le pratiquant. Ils doivent être dûment remplis et signés,
- une tolérance de validité du passeport est accordée jusqu'au 31 août de la saison en cours,
- avant chaque présentation, la signature et le nom lisible de l'enseignant diplômé d'État ou ayant le certificat fédéral provisoire pour l'enseignement bénévole doivent être apposés sur le passeport ou le carnet de grades à la page correspondant à l'examen.

Inscription des résultats

Les résultats aux épreuves d'efficacité en combat doivent être indiqués en toutes lettres.

Rappel du barème

- shiai (épreuve d'efficacité en combat) : se reporter aux règlements spécifiques (annexe 1)
- relation grade-championnats : se reporter aux règlements spécifiques (annexe 3).

Seuls sont pris en considération :

- les points marqués au cours des animations sportives (test d'efficacité combat),
- les points marqués dans les compétitions officielles (relation grades-championnats – voir annexe 3) dans ce cas un délégué au C.O.R.G. doit authentifier les résultats,
- les points marqués dans les tournois labellisés par la F.F.J.D.A. (relation grades-championnats).

Inscription des U.V. grades d'expression technique

Toute participation au test doit être mentionnée. Seules les U.V. obtenues doivent figurer sur le passeport ou carnet de grades : date, lieu, n^o U.V. et signature C.O.R.G. de validation.

Authentification des résultats

Après avoir satisfait à toutes les épreuves, les résultats du candidat seront portés sur le passeport ou le carnet de grades.

V - JUGES ET ARBITRES

1) Jurys

Les membres des jurys d'examen seront choisis par le Conseiller Technique Sportif pour tous les grades (du 1^{er} au 4^e dan), parmi les juges figurant sur les listes interrégionales.



JUDO CLUB DE BRIENNON



Les représentants des fédérations multisports, affinitaires scolaires, universitaires agréées et des organisations professionnelles peuvent se présenter dans les mêmes conditions que les experts fédéraux sur ces listes.

Pour les grades de 5^e et 6^e dan « Expression Technique », les membres de jurys seront choisis parmi les juges figurant sur la liste nationale par le directeur technique national.

Les membres des jurys seront de grade supérieur ou exceptionnellement équivalent au grade postulé par le candidat.

CONDITIONS D'ACCÈS AU CORPS DE JUGES

Pré-requis

- posséder le Brevet d'État d'Educateur Sportif,
- être 3^e dan minimum,
- participer au stage interrégional de formation des juges,
- être ou avoir été arbitre fédéral F2.

Formation

Les postulants à la fonction de juge doivent participer à un stage de formation spécifique organisé par le département enseignement, formation de la F.F.J.D.A. À l'issue de ce stage, ils sont labellisés juges régionaux, interrégionaux ou nationaux en fonction de leur grade et du niveau du stage.

Validité de la labellisation dans le corps de juges : année de stage + deux saisons sportives. Pour confirmer leur niveau ou accéder au niveau supérieur en fonction de leur grade, ils doivent participer à un stage interrégional ou national avant la fin de la période de validité du label.

À l'issue de chaque stage, les conseillers techniques et sportifs interrégionaux constituent les listes des juges interrégionaux et régionaux. Le directeur technique national officialise la liste des juges nationaux.

2) Arbitrage des animations sportives (test d'efficacité en combat)

L'arbitrage est assuré conformément aux règles d'arbitrage de la F.F.J.D.A.

Conditions d'organisation et comptabilisation des points (annexe 1).

Annexe 1

RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE DES GRADES COMPÉTITION ET EXPRESSION TECHNIQUE

[HAUT DE PAGE](#)

Sous réserve de la modification de l'arrêté du 27 avril 2001 par le Ministère des Sports portant approbation des conditions de délivrance des dan et grades équivalents adoptées par la commission spécialisée des dan et grades équivalents de la F.F.J.D.A.

I - CONDITIONS DE PRÉSENTATION AUX ÉPREUVES DU 1^{er} DAN « COMPÉTITION » ET « EXPRESSION TECHNIQUE »

- être au minimum « cadets » et « cadettes »,
- être Ceinture Marron depuis un an au moins,

<http://judo-club-briennon.e-monsite.com>



JUDO CLUB DE BRIENNON



– avoir été évalué techniquement par l'enseignant et posséder l'autorisation de ce dernier pour se présenter.

II - NIVEAU D'ORGANISATION DES EXAMENS DE PASSAGES DE GRADES

Annexe 10.

CONTENU DES PASSAGES DE GRADES « COMPÉTITION »

1) Réglementation générale

Les examens pour le passage de grade du 1^{er} au 4^e dan « Compétition » se composent des épreuves :

• 1^{er}, 2^e et 3^e dan

– requis « connaissances de l'environnement d'organisation des manifestations sportives »

– kata

– tests d'efficacité en combat

• 4^e dan

– kata

– tests d'efficacité en combat

REQUIS DE CONNAISSANCES DE L'ENVIRONNEMENT D'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Principe :

Pour le candidat au 1^{er} DAN

– titulaire du titre de commissaire sportif de club délivré par le professeur.

– l'attribution du requis sera validée par le formateur des commissaires sportifs à la suite d'une mise en situation pratique, d'une durée maximale de 3 heures, évaluée satisfaisante, comme **commissaire sportif** au cours d'une animation ou manifestation sportive départementale.

Les candidats seront encadrés par le formateur départemental des commissaires sportifs et des commissaires sportifs titulaires.

Équivalence : le titre de commissaire sportif départemental dispense de l'épreuve.

Pour le candidat au 2^e DAN

– titulaire du titre d'arbitre de club délivré par le professeur.

– l'attribution du requis sera validée par l'instructeur d'arbitrage départemental à la suite d'une mise en situation pratique, d'une durée maximale de 3 heures, évaluée satisfaisante comme juge arbitre au cours d'une animation ou manifestation départementale n'engageant pas l'avenir sportif des combattants (sélection pour les échelons supérieurs).

Les candidats seront encadrés par l'instructeur d'arbitrage et des arbitres titulaires.

Équivalence : le titre de juge arbitre départemental dispense de l'épreuve.

Pour le candidat au 3^e DAN

L'attribution du requis sera validé par l'instructeur d'arbitrage régional à la suite d'une mise en situation pratique, d'une durée maximale de 3 heures, évaluée satisfaisante comme **arbitre** au cours d'une animation ou manifestation régionale ou départementale n'engageant pas l'avenir sportif des combattants (sélection pour les échelons supérieurs).



JUDO CLUB DE BRIENNON



Les candidats seront encadrés par l'instructeur d'arbitrage régional et des arbitres titulaires
Équivalence : Le titre d'arbitre départemental dispense de l'épreuve.

Remarque : exceptionnellement pour les mises en situation pratique, la commission d'arbitrage est en droit d'intervenir pour une éventuelle modification des erreurs commises par les candidats (elle fait office de jury d'appel dans ce cas).

2) Examen de kata

Le candidat au 1^{er} dan doit avoir passé avec succès les épreuves de l'examen kata avant de se présenter aux tests d'efficacité combat.

Pour les autres « dan », l'épreuve kata peut-être passée indifféremment avant ou après les tests d'efficacité combat, sous réserve toutefois de remplir les conditions d'accès au grade postulé (tableaux annexe 10).

L'attestation de réussite à l'UV1 (Kata) sera identifiée par la signature du C.O.R.G. à l'emplacement prévu à cet effet dans le passeport.

EXAMEN KATA

Nature du dan	Kata	Modalités
1 ^{er} DAN	NAGE NO KATA ou GOSHIN JITSU	Les 3 premières séries dans les rôles de UKE et TORI Les 12 premières techniques dans les rôles UKE et TORI
2 ^e DAN (C et ET)	NAGE NO KATA	Complet
3 ^e DAN (C et ET)	KATAME NO KATA et GOSHIN JITSU	Les 2 kata complets dans le rôle de TORI et tout ou partie dans le rôle de UKE
4 ^e DAN (C et ET)	KIME NO KATA et GONosen NO KATA	Les 2 kata complets dans le rôle de TORI et tout ou partie dans le rôle de UKE

NB : Les candidats de 51 ans et plus seront examinés uniquement dans le rôle de TORI.

Définition des KATA

Ce sont les « exercices de style » du Judo, Jujitsu. Ils doivent refléter le degré de connaissance et la maîtrise des exécutants.

En japonais, le mot « KATA » signifie : forme fondamentale. Le KATA du Judo, Jujitsu c'est la démonstration des principes de base d'attaque et de défense suivant une progression rigoureuse, résultat de l'expérience et de la réflexion des meilleurs et des plus anciens maîtres du Judo, Jujitsu.

Le KATA est l'une des unités de valeurs nécessaire à l'obtention de la Ceinture Noire ou des DAN.

Jugement des KATA

<http://judo-club-briennon.e-monsite.com>



JUDO CLUB DE BRIENNON



Critères à retenir

- attitude protocole,
- sincérité des mouvements dans l'attaque et la défense,
- exécution des techniques exactes dans leurs différentes phases, déséquilibre, placement, exécution (kuzushi, tsukuri, kake), un mouvement sans déséquilibre n'est pas une bonne technique du Judo-jujitsu,
- ordre chronologique d'exécution,
- rythme d'exécution.

Il est essentiel que la rigueur du jugement soit fonction du grade du candidat et de la pratique dans ce grade.

Remarque : *En cas de refus à l'examen, le jury indique les raisons de son refus.*

3) Tests d'efficacité en combat

POUR LE CANDIDAT AU 1^{er} DAN

Les candidats peuvent circuler librement au sein d'une même inter région

Catégories d'âges

- cadets,
- cadettes,
- juniors/seniors masculins,
- juniors/seniors féminins,
- vétérans à partir de 40 ans.

Catégories de poids

Groupes de poids les plus homogènes possibles

Formule de compétition

En poules, avec application du principe des 20 combats maximum par saison sportive et du principe des 5 combats maximum par test.

Durée des combats

2 minutes

Arbitrage

Un arbitre stagiaire départemental minimum par tapis de 6 6 mètres avec 2 mètres de sécurité

(les arbitres seront encadrés par l'instructeur départemental d'arbitrage et des arbitres confirmés)

Décompte des points

L'arbitre annoncera tous les avantages et les pénalités

- les waza ari, 7 points et les ippon, 10 points obtenus par une action technique seront comptabilisés,
- les pénalités peuvent mettre fin au combat mais n'entrent pas dans le décompte des points,
- un combattant totalisant 5 victoires consécutives et 44 points au cours d'une même animation obtient son test,

<http://judo-club-briennon.e-monsite.com>



JUDO CLUB DE BRIENNON



- des combats de rattrapage sur une seconde animation ou sur une compétition officielle avec la relation grade/ championnats peuvent être cumulés pour l'obtention des cinq victoires consécutives (sous réserve d'aucune défaite),
- les points obtenus dans le cadre de la relation grades/championnats s'ajoutent sans décompte du nombre des combats.

POUR LES CANDIDATS AUX 2^e, 3^e et 4^e DAN

Catégories d'âges

- juniors et seniors masculins,
- juniors et seniors féminins,
- vétérans à partir de 40 ans.

Les cadets et cadettes n'ont pas accès à ces animations « shiai » servant de tests pour l'efficacité en combat.

Catégories de poids

Groupes de poids les plus homogènes possibles

Formule de compétition

- pour les juniors et seniors en tableau (de 4 combattants minimum), sans repêchage après des poules de qualification de 4 combattants.

Les 2 premiers de chaque poule rentrent dans le tableau.

Le nombre de participations et de combats dans la saison sportive n'est pas limité.

- pour les vétérans, choix de participation avec les juniors et les seniors ou la formule en poule en respectant les principes de cette formule : (20 combats maximum par saison sportive et du principe des 5 combats maximum par test.)

Formule exceptionnelle de compétition

Si le nombre de combattants(e) engagés(e) dans certaines catégories ne permet pas la formule en poule de qualification et tableau, il est possible d'utiliser *exceptionnellement* une formule en poule identique au 1^{er} dan.

Avec un nombre de combats limités à 5 par animation, mais sans limite de participation par saison sportive.

Après un constat de terrain, particulièrement dans les DOM-TOM, tout autre aménagement à la présente réglementation, devra faire l'objet d'un accord préalable de la Commission spécialisée des dan et grades équivalents de la F.F.J.D.A.

Durée des combats

3 minutes

Attributions et décompte des points

L'arbitre annoncera tous les avantages et pénalités

Les waza ari et les ippon, obtenus par une action technique seront comptabilisés conformément au tableau ci dessous :



JUDO CLUB DE BRIENNON



	WAZA ARI	IPPON
Un grade inférieur	5	7
Deux grades inférieurs et plus	3	5
Grades identiques	7	10
Un grade supérieur	10	15
Deux grades supérieurs et plus	15	20

Les pénalités peuvent mettre fin au combat mais n'entrent pas dans le décompte des points.

- un combattant totalisant au moins 5 victoires consécutives et 44 points au cours d'une même animation obtient son test,
- un combattant totalisant sans défaite, 5 victoires consécutives par ippon au cours d'une même manifestation obtient son test, quelque soit le nombre de points comptabilisés,
- sur deux manifestations consécutives, il est possible sans défaite de cumuler les victoires et les points pour obtenir au moins les cinq victoires et 44 points,
- sur plusieurs manifestations, en fonction du grade postulé, les combattants devront totaliser 100 ou 120 points (voir annexe 10),
- les candidats au 2^e et 3^e dan qui ont terminé leurs points en cours de compétition auront la possibilité de capitaliser des points pour le grade suivant (uniquement sur la compétition en cours),

Les points seront comptabilisés en tenant compte du grade obtenu,

- les points acquis dans le cadre de la relation grade/championnats, s'ajoutent et peuvent être cumulés y compris pour la règle des victoires sur deux manifestations consécutives.

III - CONTENU DES PASSAGES DE GRADES « EXPRESSION TECHNIQUE »

Les candidats sont autorisés à prendre un ou plusieurs partenaires pour les U.V. N° 1, 2 et 4.

EXAMEN DE 1^{er} DAN PAR UNITÉS DE VALEURS CAPITALISABLES

Âge minimum et délai : cf. tableau récapitulatif annexe n° 10

[HAUT DE PAGE](#)

Requis de connaissance de l'environnement d'organisation des manifestations sportives

- titulaire du titre de commissaire sportif de club délivré par le professeur,
- l'attribution du requis sera validée par le formateur des commissaires sportifs à la suite d'une mise en situation pratique, d'une durée maximale de 3 heures, évaluée satisfaisante, comme **commissaire sportif** au cours d'une animation ou manifestation sportive départementale.

Les candidats seront encadrés par le formateur départemental des commissaires sportifs et des commissaires sportifs titulaires.

<http://judo-club-briennon.e-monsite.com>



JUDO CLUB DE BRIENNON



Équivalence : le titre de commissaire sportif départemental dispense de l'épreuve.

U.V. N° 1 Kata

Le candidat choisit une des propositions suivantes :

- NAGE-NO-KATA (3 premières séries)
- GOSHIN-JITSU : les 12 premières techniques

Rôle : UKE et TORI

U.V. N° 2 Techniques Debout et Sol

1^{re} option

Debout : Tachi-waza

- le candidat démontrera 2 techniques de projection de son choix (1 projection sur l'avant de Uke, 1 projection sur l'arrière) tirées du programme de l'annexe 6,
- la démonstration comprendra au moins, pour chacune des 2 techniques :
- Uchi Komi en statique et déplacement,
- Nage Komi en statique et déplacement,
- 2 opportunités,
- à la suite, le jury demandera la démonstration en statique de 3 techniques qu'il aura choisies dans l'annexe 6-1 (l'ensemble des 4 familles devra être couvert).

Sol : Katame-waza

- le candidat démontrera 2 techniques de contrôle au sol qu'il aura choisies dans 2 familles différentes de l'annexe 6. Les techniques seront démontrées à partir d'une liaison debout-sol et de 2 situations de travail différentes choisies dans l'annexe 6.
- le jury demandera ensuite la démonstration de 3 nouvelles techniques, 1 dans chacune des familles (annexe 6-1). Le candidat choisira la situation de travail.

2^e option

Tachi-waza

- le candidat devra démontrer 2 techniques différentes de projection choisies dans l'annexe 6 (une sur l'avant de Uke, l'autre sur l'arrière) après installation de saisies sur le judogi et à partir de deux des situations choisies ci-dessous :
- Défense et riposte sur tentative de saisie de face,
- Défense et riposte sur saisies installées et tentative de technique de projection,
- Défense et riposte sur coups avec bras ou jambes,

Le candidat choisira ensuite dans l'annexe 6-4, 2 techniques (spécifiques) de projections ou amenés au sol qu'il démontrera à partir de situations d'agression variées, de face, par l'arrière, sur le côté.

En incluant les liaisons debout-sol et les techniques spécifiques de contrôle au sol.

- le candidat devra présenter les procédés d'entraînement tendoku renshu, uchi komi, nage komi des techniques qu'il aura choisies,
- le jury demandera ensuite 3 techniques choisies dans l'annexe 6-4 : projections, coups, clés sur les différentes articulations, étranglements, que le candidat démontrera à partir des situations de son choix.



JUDO CLUB DE BRIENNON



Ne waza

– Self défense,

Après une liaison debout-sol, présenter deux techniques de contrôle au sol de l'adversaire.

– combat jujitsu.

À partir de la position quadrupédique de Uke, ou à partir de la situation Tori assis ou sur le dos, Uke entre les jambes, démontrer, une technique d'immobilisation, une technique de clés, une technique d'étranglement choisies dans les annexes 6 et 6-4.

U.V. N° 3 Exercices d'application Judo

Préambule

Pour l'exécution de cette unité de valeur, les deux candidats devront montrer leur maîtrise, leur vitesse d'exécution, leur sens du placement en exécutant un ensemble de techniques variées et adaptées aux opportunités et situations offertes ou créées.

Les candidats devront respecter les principes suivants :

– sécurité : adaptation au partenaire et contrôle de la chute,

– sincérité du candidat dans son travail sans empêcher le partenaire de s'exprimer techniquement,

– justesse du comportement en tant que Uke (adaptation aux consignes).

Les candidats participeront à 4 exercices d'application de type kakari geiko* et/ou yaku soku geiko* de 3 minutes en respectant les recommandations énoncées dans le préambule ci-dessus.

* *définition cf. Annexe n° 11*

Des consignes d'actions seront données pour chacun des exercices, par un coordonnateur de l'épreuve

A la suite le candidat participera à 1 randori au sol et à 2 randori debout de 2 minutes.

Les candidats de plus de 45 ans participeront à :

– 3 exercices d'application de 3 minutes,

– 1 randori au sol et à 1 randori debout de 2 minutes.

Pour être admis le candidat devra avoir été déclaré reçu à la moitié des exercices d'application plus un.

Remarque : Il est recommandé au jury, dans la mesure du possible, de répartir les candidats en groupes de poids et de regrouper les féminines.

U.V. N° 4 Techniques de défense Jujitsu

Le candidat devra démontrer les 12 défenses imposées prévues en riposte des 3 premières techniques d'attaque

de chacune des colonnes de l'exercice « 20 attaques défenses imposées Jujitsu » présentées dans le tableau de l'annexe 6-5.



JUDO CLUB DE BRIENNON



EXAMEN DU 2^e DAN PAR UNITÉS DE VALEURS CAPITALISABLES

Âge minimum et délai : cf. tableau récapitulatif annexe n° 10

HAUT DE PAGE

Requis de connaissance de l'environnement, d'organisation des manifestations sportives

- titulaire du titre d'arbitre de club délivré par le professeur,
- l'attribution du requis, d'une durée maximale de 3 heures, sera validée par l'instructeur d'arbitrage départemental à la suite d'une mise en situation pratique évaluée satisfaisante comme juge arbitre au cours d'une animation ou manifestation départementale n'engageant pas l'avenir sportif des combattants (sélection pour les échelons supérieurs).

Les candidats seront encadrés par l'instructeur d'arbitrage et des arbitres titulaires.

Équivalence : le titre de juge-arbitre départemental dispense de l'épreuve.

U.V. N° 1 Kata

Le candidat devra présenter les 5 séries du NAGE NO KATA

Rôle : UKE et TORI

Remarque : Les candidats de 51 ans et plus ne seront examinés que dans le rôle de Tori.

U.V. N° 2 Techniques Debout et Sol

Debout : Tachi-waza

- le candidat démontrera 3 techniques de projection de son choix, 2 projections sur l'avant de Uke, (1 sur l'avant droit et l'autre sur l'avant gauche de Uke) et 1 projection sur l'arrière tirées du programme de l'annexe 6.

La démonstration comprendra au moins, pour chacune des 3 techniques :

- Uchi Komi en statique et déplacement,
- Nage Komi en statique et déplacement,
- 2 opportunités au minimum sur chacune des techniques,
- 1 séquence tactique au moins incluant chacune des techniques,
- à la suite, le jury demandera la démonstration en statique et déplacement de 2 techniques qu'il aura choisies dans l'annexe 6-2.

Sol : Katame-waza

- Le candidat démontrera 3 techniques de contrôle au sol (1 technique dans chacun des 3 groupes de l'annexe 6) qui seront démontrées à partir d'une liaison debout-sol et d'une ou de plusieurs situations de travail,
- Le jury demandera ensuite la démonstration de 2 techniques qu'il aura choisies dans l'annexe 6-2. Le candidat choisira les situations de travail correspondantes.

U.V. N° 3 Exercices d'application Judo

Préambule

Pour l'exécution de cette unité de valeur, les deux candidats devront montrer leur maîtrise, leur vitesse d'exécution, leur sens du placement en exécutant un ensemble de techniques variées et adaptées aux opportunités et situations offertes ou créées.

Les candidats devront respecter les principes suivants :

- Sécurité : adaptation au partenaire et contrôle de la chute,



JUDO CLUB DE BRIENNON



– Sincérité du candidat dans son travail sans empêcher le partenaire de s'exprimer techniquement,

– Justesse du comportement en tant que Uke (adaptation aux consignes),

Les candidats participeront à 4 exercices d'application de type kakari geiko* et/ou yaku soku geiko* de 3 minutes en respectant les recommandations énoncées dans le préambule ci-dessus.

* *définition cf. annexe 11*

Des consignes d'actions seront données pour chacun des exercices par un coordonnateur de l'épreuve.

A la suite le candidat participera à 1 randori au sol et à 2 randori debout de 2 minutes.

Les candidats de plus de 45 ans participeront à :

– 3 exercices d'application de 3 minutes,

– 1 randori au sol et à 1 randori debout de 2 minutes.

Pour être admis le candidat devra avoir été déclaré reçu à la moitié des exercices d'application plus un.

Remarque : Il est recommandé au jury, dans la mesure du possible, de répartir les candidats en groupes de poids et de regrouper les féminines.

U.V. N° 4 Techniques de défense Jujitsu

Le candidat devra démontrer les 20 défenses imposées de l'exercice « 20 attaques défenses imposées Jujitsu » présentées dans le tableau de l'annexe 6-5.

EXAMEN DU 3^e DAN PAR UNITÉS DE VALEURS CAPITALISABLES

Âge minimum et délai : cf. tableau récapitulatif annexe n° 10

HAUT DE PAGE

Requis de connaissance de l'environnement, d'organisation des manifestations sportives.

L'attribution du requis sera validé par l'instructeur d'arbitrage régional à la suite d'une mise en situation pratique, d'une durée maximale de 3 heures, évaluée satisfaisante comme **arbitre** au cours d'une animation ou manifestation régionale ou départementale n'engageant pas l'avenir sportif des combattants (sélection pour les échelons supérieurs).

Les candidats seront encadrés par l'instructeur d'arbitrage régional et des arbitres titulaires

Equivalence : Le titre d'arbitre départemental dispense de l'épreuve.

Remarque : exceptionnellement pour les mises en situation pratique, la Commission d'arbitrage est en droit d'intervenir pour une éventuelle modification des erreurs commises par les candidats (elle fait office de jury d'appel dans ce cas).

U.V. N° 1 Kata

Le candidat sera interrogé sur les 2 KATA ci-dessous :

– KATAME NO KATA



JUDO CLUB DE BRIENNON



– GOSHIN JITSU

Les deux kata complets dans le rôle de TORI et tout ou partie dans le rôle de UKE.

Remarque : les candidats de 51 ans et plus ne seront examinés que dans le rôle de TORI.

U.V. N° 2 Techniques Debout et Sol

Debout : durée : 5 à 6 minutes

– le candidat démontrera 4 techniques de projection (dans 4 directions différentes) tirées du programme de l'annexe 6.

La démonstration comprendra au moins, pour chacune des 4 techniques :

- Uchi Komi en statique et déplacement,
- Nage Komi en statique et déplacement,
- 2 opportunités au minimum sur chacune des techniques,
- au moins 4 séquences tactiques intégrant chacune des techniques choisies.
- à la suite, le jury demandera la démonstration en statique et sur une ou plusieurs opportunités d'une technique qu'il aura choisie dans l'annexe 6-3.

Sol : durée : 5 à 6 minutes

le candidat démontrera à partir d'une situation de travail qu'il aura choisie un ensemble de techniques couvrant les 3 familles de l'annexe 6 qui s'adapteront aux actions et réactions de Uke, le jury demandera ensuite la démonstration d'une technique qu'il aura choisie dans l'annexe 6-3 en précisant la situation de travail correspondante.

U.V. N° 3 Exercices d'application Judo

Préambule

Pour l'exécution de cette unité de valeur, les deux candidats devront montrer leur maîtrise, leur vitesse d'exécution, leur sens du placement en exécutant un ensemble de techniques variées et adaptées aux opportunités et situations offertes ou créées.

Les candidats devront respecter les principes suivants :

- sécurité : adaptation au partenaire et contrôle de la chute,
- sincérité du candidat dans son travail sans empêcher le partenaire de s'exprimer techniquement,
- justesse du comportement en tant que Uke (adaptation aux consignes).

Les candidats participeront à 4 exercices d'application de type kakari geiko* et / ou yaku soku geiko* de 3 minutes en respectant les recommandations énoncées dans le préambule ci-dessus.

* *définition cf. annexe 11*

Des consignes d'actions seront données pour chacun des exercices, par un coordonnateur de l'épreuve

A la suite le candidat participera à 1 randori au sol et à 2 randori debout de 2 minutes.

Les candidats de plus de 45 ans participeront à :

- 3 exercices d'application de 3 minutes,
- 1 randori au sol et à 1 randori debout de 2 minutes.



JUDO CLUB DE BRIENNON



Pour être admis le candidat devra avoir été déclaré reçu à la moitié des exercices d'application plus un.

Remarque : Il est recommandé au jury, dans la mesure du possible, de répartir les combattants en groupes de poids et de regrouper les féminines.

U.V. N° 4 Techniques de défense Jujitsu

Démonstration de 20 défenses, choisies par le candidat venant en réponse aux « 20 attaques imposées » présentées dans le tableau de l'annexe 6-5.

EXAMEN DU 4^e DAN PAR UNITÉS DE VALEURS CAPITALISABLES

Âge minimum et délai : cf. [tableau récapitulatif annexe n° 10](#)

[HAUT DE PAGE](#)

U.V. N° 1 Kata

Le candidat sera interrogé sur les 2 KATA ci-dessous :

- KIME NO KATA
- GONosen NO KATA

Les deux kata complets dans le rôle de TORI et tout ou partie dans le rôle de UKE.

Remarque : les candidats de 51 ans et plus ne seront examinés que dans le rôle de TORI.

U.V. N° 2 Techniques Debout et Sol

Debout : durée : 6 à 7 minutes

Le candidat démontrera son mouvement spécial (tokui-waza) dans les différents contextes qu'il aura choisi ainsi que plusieurs techniques de son choix qui ont un lien tactique avec ce mouvement.

Un plan écrit de la démonstration sera remis au jury.

Sol : durée : 6 à 7 minutes

Le candidat démontrera son mouvement spécial (tokui-waza) dans différents contextes (situations de travail) qu'il aura choisis ainsi que les différentes techniques liées tactiquement à ce mouvement et qui lui permettent de s'adapter aux actions et réactions de Uke.

U.V. N° 3 Exercices d'application Judo

Préambule

Pour l'exécution de cette unité de valeur, les deux candidats devront montrer leur maîtrise, leur vitesse d'exécution, leur sens du placement en exécutant un ensemble de techniques variées et adaptées aux opportunités et situations offertes ou créées.

Les candidats devront respecter les principes suivants :

- sécurité : adaptation au partenaire et contrôle de la chute,
- sincérité du candidat dans son travail sans empêcher le partenaire de s'exprimer techniquement,
- justesse du comportement en tant que Uke (adaptation aux consignes).



JUDO CLUB DE BRIENNON



Les candidats participeront à 4 exercices d'application de type kakari geiko* et/ou yaku soku geiko* de 3 minutes en respectant les recommandations énoncées dans le préambule ci-dessus.

* *définition cf. annexe 11*

Des consignes d'actions seront données pour chacun des exercices, par un coordonnateur de l'épreuve

À la suite le candidat participera à 1 randori au sol et à 2 randori debout de 2 minutes.

Les candidats de plus de 45 ans participeront à :

- 3 exercices d'application de 3 minutes,
- 1 randori au sol et à 1 randori debout de 2 minutes.

Pour être admis le candidat devra avoir été déclaré reçu à la moitié des exercices d'application plus un.

Remarque : Il est recommandé au jury, dans la mesure du possible, de répartir les combattants en groupes de poids et de regrouper les féminines.

U.V. N° 4 Techniques de défense Jujitsu

Expression personnelle du candidat d'une durée de 3 à 4 minutes couvrant les différents secteurs du judo-jujitsu.

Le candidat devra exécuter :

- des techniques de défense mettant en œuvre l'ensemble des habiletés techniques fondamentales dans les différents contextes de la pratique (garde, saisies, postures, déplacements...),
- des défenses et ripostes pertinentes adaptées aux situations d'attaques, couvrant l'ensemble des familles (atémis, clés, projections, liaisons debout-sol, contrôles au sol...), exécutées avec précision et vitesse.

EXAMEN DU 5^e DAN PRESTATION TECHNIQUE

Âge minimum et délai : cf. tableau récapitulatif annexe n° 10

[HAUT DE PAGE](#)

Épreuve :

Prestation de 25 minutes articulée en trois parties qui peuvent être présentées dans un ordre choisi par le candidat. Les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du Judo, Jujitsu.

JU NO KATA

Le candidat démontrera le JU NO KATA dans le rôle de Tori

JUDO debout et sol

Le candidat présentera en travail debout et sol, tout ou partie de son système d'attaque et tout ou partie de son système de défense.

La démonstration devra être organisée selon un plan clair et précis et fera apparaître les principes généraux qui organisent l'ensemble de la démonstration et au choix du candidat :

- les points clés des principales techniques retenues,

<http://judo-club-briennon.e-monsite.com>



JUDO CLUB DE BRIENNON



- le kumi-kata et les postures,
- les opportunités, les séquences tactiques etc.

Le candidat devra obligatoirement consacrer au minimum 10 minutes au Judo debout et sol.

JUJITSU

Le candidat présentera :

- des techniques de défense mettant en œuvre l'ensemble des habiletés techniques fondamentales dans les différents contextes de la pratique (garde, saisies, postures, déplacements...),
- des défenses et ripostes pertinentes adaptées aux situations d'attaques, couvrant l'ensemble des familles (atémis, clés, projections, liaisons debout-sol, contrôles au sol...), exécutées avec précision et vitesse.

(Le candidat devra obligatoirement consacrer au minimum 5 minutes à l'expression du Jujitsu).

Remarques :

- *Pour l'ensemble des épreuves de mettre en évidence la qualité des connaissances et les savoirs faire techniques permettant de percevoir l'efficacité, de préférence à la réalisation de trop nombreuses techniques,*
- *Un document écrit relatant le détail de la prestation (6 exemplaires) devra être adressé à la Commission spécialisée des dan et grades équivalents de la F.F.J.D.A. 30 jours avant la date de l'examen.*

Échec à la prestation :

Si une des parties de la prestation est jugée insuffisante, le candidat aura la possibilité de représenter cette seule partie au prochain examen ou, dans le cadre des examens grades stages nationaux réservés aux professeurs.

Si plus d'une partie est jugée insuffisante, le candidat devra représenter l'ensemble de la prestation.

Annexe 2

HAUTS GRADÉS (6, 7, 8 et 9^e DAN)

L'accès aux hauts grades est subordonné à l'étude et à l'acceptation du dossier du candidat.

MODALITÉS D'ACCÈS AU 6^e DAN

HAUT DE PAGE

Conditions de présentation

Les conditions de présentation doivent être remplies entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédent la date de l'examen (ex : pour la promotion 2007 : examen au mois de mai 2008 et conditions exigées remplies au 31 décembre 2007).



JUDO CLUB DE BRIENNON



Les 5^{es} dan, répondant aux critères de présentation au 6^e dan, devront faire acte de candidature auprès de la Commission spécialisée des dan et grades équivalents de la F.F.J.D.A. Après étude du dossier, la Commission spécialisée des dan et grades équivalents de la F.F.J.D.A. décide de l'acceptation ou du refus de celui-ci. Dans ce dernier cas, la Commission spécialisée des dan et grades équivalents de la F.F.J.D.A. justifie son refus. En ce qui concerne les dossiers acceptés, les intéressés sont informés des conditions dans lesquelles ils pourront accéder à ce grade supérieur.

3 catégories

- **1^{re} catégorie** : postulants ayant fait un podium aux Championnats de France 1^{re} ou 2^e division ou brevetés d'état ayant participé à un championnat de France Individuel seniors par catégorie de poids ou équivalent à la 1^{re} ou 2^e division actuelles,
- **2^e catégorie** : postulants brevetés d'état n'ayant pas ce niveau sportif,
- **3^e catégorie** : autres postulants non brevetés d'état.

Age plancher

- 1^{re} catégorie : 40 ans,
- 2^e catégorie : 45 ans,
- 3^e catégorie : 50 ans.

Délai dans le grade

- 1^{re} catégorie : 8 ans de 5^e dan,
- 2^e catégorie : 8 ans de 5^e dan,
- 3^e catégorie : 10 ans de 5^e dan.

Pour les trois catégories

- 25 ans de ceinture noire
- justifier d'au moins deux titres et implications depuis le dernier grade dans les domaines de l'environnement spécifique technique de l'activité judo jujitsu suivants :
 - En cours de validité :
 - responsable de Commission technique régionale,
 - juge de niveau IR,
 - label enseignants niveau IR,
 - formateur niveau IR,
 - Être ou avoir été arbitre régional.

La C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A. souhaite le maintien des critères ci- dessus avec possibilité pour les postulants n'ayant pas ces critères de demander une équivalence attribuée par la Commission sur présentation d'un dossier.

L'attribution d'équivalence sera accompagnée d'une augmentation du délai dans le grade précédent.

Voir règles techniques et code sportif des textes officiels de la F.F.J.D.A.

Conditions particulières pour les plus de 60 ans.

Le jury évaluera la prestation présentée et consultera le dossier du candidat avant de prendre sa décision. Le dossier permettra une valorisation :

<http://judo-club-briennon.e-monsite.com>



JUDO CLUB DE BRIENNON



- de la carrière en général et depuis le dernier grade,
- des acquis d'expérience,
- de la compétence,
- de l'engagement.

La prestation pourra être aménagée en fonction du dossier médical soumis à la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A.

Épreuve

Prestation de 30 minutes. Les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du Judo, Jujitsu.

Les candidats devront obligatoirement consacrer au minimum 5 minutes aux :

- travail debout,
- travail au sol,
- KATA (KOSHIKI-NO-KATA),
- Jujitsu.

Remarque :

Il est recommandé aux candidats :

pour l'ensemble des épreuves : de mettre en évidence la qualité des connaissances techniques, l'efficacité et la réalité du Judo, Jujitsu pratiqué, paramètres indispensables au rayonnement d'un 6^e DAN, de préférence à la réalisation de trop nombreuses techniques, pour le travail debout et au sol, ainsi que pour le jujitsu, d'expliquer éventuellement les démonstrations,

pour les KATA : KOSHIKI-NO-KATA imposé, respecter le cérémonial et exécuter en totalité dans le rôle de TORI,

de plus, un document écrit relatant le détail de la prestation (6 exemplaires) devra être adressé à la COMMISSION SPÉCIALISÉE DES DAN ET GRADES ÉQUIVALENTS de la F.F.J.D.A.

Remarque

Au cas où ce document serait volumineux, il conviendrait de joindre une fiche individuelle ne comportant que le plan détaillé de la prestation (à présenter au jury).

Échec à la prestation

Le candidat refusé à la suite de sa prestation pourra se représenter à sa convenance et sans limite de présentation.

MODALITÉS D'ACCÈS AU 7^e DAN

HAUT DE PAGE

Pour les grades supérieurs à partir du 7^e dan, les postulants n'ont pas à faire acte de candidature, leur promotion s'effectuera après traitement direct et décision de la Commission spécialisée des dan et grades équivalents de la F.F.J.D.A.

Les dossiers des 6^e dan pouvant justifier d'un délai minimum de 10 ans dans le grade de 6^e dan seront soumis au Comité des hauts grades pour étude.

<http://judo-club-briennon.e-monsite.com>



JUDO CLUB DE BRIENNON



En plus des conditions précisées au paragraphe 1, seuls les candidats des catégories HC, A et B et CN1 et CN2 et à titre exceptionnel les 6^e dan n'étant pas classés dans ces catégories, pourront accéder au 7^e dan.

Le Comité des hauts grades proposera chaque année à la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A. une liste de 6^e dan promouvables.

La C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A. après étude des propositions du Comité des hauts grades et délibération décidera après un vote à la majorité des membres présents des nominations au grades de 7^e dan.

Profil général

Expert technique compétent utile aux autres ayant eut une expérience significative de la compétition.

Pour hiérarchiser dans le temps les dossiers des promouvables, l'évaluation est menée sur les bases objectives ci dessous.

Pour ce grade un rayonnement national minimum est exigé,

L'évaluation portera :

Sur la continuité et l'assiduité de la pratique du judo, sur les connaissances et les compétences acquises.

Sur le parcours d'enseignant et de formateur

Sur la contribution à l'encadrement et au développement du Judo Jujitsu

Sur le niveau sportif obtenu pendant la carrière de compétiteur

Sur l'ensemble des services rendus à la promotion du judo jujitsu

Sur la valeur d'exemple et les références connues depuis l'obtention du grade précédent, tant sur le tatami que dans la vie quotidienne.

MODALITÉS D'ACCÈS AU 8^e DAN ET PLUS

[HAUT DE PAGE](#)

Chaque année le Comité des hauts grades étudiera les dossiers des 7^e dan pouvant justifier d'au moins 10 années de grades de 7^e dan.

Pour l'accès aux grades supérieurs les modalités et les délais seront identiques

En plus des conditions précisées ci-dessus, seuls à titre exceptionnel les candidats des catégories HC, A et B et CN1 et CN2, pourront accéder au 8^e dan.

Pour être promuable le 7^e dan devra dans le déroulement de sa carrière pouvoir justifier d'un rayonnement de niveau international.

L'étude des dossiers portera sur l'identification et l'évaluation de la carrière en général, sur l'ensemble du travail accompli, sur les services rendus pour la promotion du judo jujitsu, sur la valeur d'exemple, et sur les références connues depuis l'obtention du grade précédent, tant sur le tapis ou les autres activités judo jujitsu que dans la vie quotidienne.

Les dossiers retenus par le Comité des hauts grades seront soumis à la CSDGE qui après les avoir étudié délibérera et procèdera à un vote pour nommer au grade supérieur les promouvables ayant obtenu la majorité des voix des membres présents.

<http://judo-club-briennon.e-monsite.com>



JUDO CLUB DE BRIENNON



Annexe 3

RELATION GRADES-CHAMPIONNATS

[HAUT DE PAGE](#)

Cf. : [code sportif de la F.F.J.D.A. Annexe 1 du Règlement Intérieur F.F.J.D.A. Paragraphe P.](#)

Annexe 4

RELATION GRADES-STAGES

[HAUT DE PAGE](#)

DÉFINITION

Pour les brevetés d'état, c'est la possibilité d'acquérir dans le temps les unités nécessaires à l'obtention d'un grade dans la ceinture noire, en participant à des stages spécialement prévus à cet effet (la possession de telle ou telle unité de valeur dispensera le candidat de présenter l'épreuve ou les épreuves correspondantes au cours de l'examen traditionnel) pour les 2^e, 3^e et 4^e dan.

UNITÉS DE VALEURS

U.V. n° 1 – Kata

U.V. n° 2 – Techniques debout et sol

U.V. n° 3 – Exercices d'application Judo

U.V. n° 4 – Techniques de défense Jujitsu

MODALITÉS D'APPLICATION

La relation grades-stages s'applique au cours de stages de niveau national, figurant au calendrier fédéral et sélectionnés par la Commission spécialisée des dan et grades équivalents de la F.F.J.D.A.

NIVEAU DES GRADES ACCESSIBLES PAR LA RELATION GRADES-STAGES

3^e au 5^e DAN : stages nationaux

Les participants passent, à l'issue du stage, l'épreuve prévue par la réglementation devant les responsables techniques du stage et des membres de la Commission spécialisée des dan et grades équivalents de la F.F.J.D.A., juges agréés par elle et convoqués spécialement à cet effet.

PRINCIPE

La relation GRADES-STAGES pour les U.V. N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 s'applique aux passages des 3^e et 4^e dan.

Les postulants doivent remplir les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Un candidat pourra obtenir deux unités de valeur par stage et au maximum trois par saison sportive. Les stages seront organisés par thèmes : Kata ; Jujitsu ; Judo (techniques debout et au sol et exercices d'application).

Pour le 5^e dan, possibilité d'obtenir la partie échouée de la prestation (cf. prestation technique – annexe 1).



JUDO CLUB DE BRIENNON



Les candidats aux DAN compétition peuvent participer à ces stages et y présenter l'examen « KATA » correspondant au grade auquel ils postulent, selon les normes prévues par le règlement des DAN compétition.

Remarque

Les intervenants sont désignés et habilités par la F.F.J.D.A. Un intervenant représentant de la Commission spécialisée des dan et grades équivalents de la F.F.J.D.A. est présent le jour de l'examen des U.V.

Le passage des U.V. se déroulera à l'issue des stages nationaux, le jury d'examen est composé de deux personnes minimum désignées par les Conseillers Techniques Sportifs Interrégionaux ou Nationaux, dans les conditions prévues à l'annexe 1, paragraphe « Jury » et « Fonctionnement de la Commission ».

Annexe 5

SYSTÈMES PARTICULIERS

[HAUT DE PAGE](#)

GRADES EXCEPTIONNELS

Principe

Les personnes présentant des incapacités pour se présenter aux épreuves pratiques des différents tests d'accès au grade peuvent soumettre un dossier à la Commission spécialisée des dan et grades équivalents de la F.F.J.D.A. pour accéder au grade supérieur.

Un grade délivré à titre exceptionnel rendra impossible ensuite toute progression dans la hiérarchie des grades. (Un seul grade pourra être obtenu à titre « exceptionnel ». Le postulant ne pourra plus accéder à un grade supérieur).

Procédure

Le candidat qui remplit les conditions réglementaires pour accéder au grade supérieur peut déposer un dossier de candidature.

Les documents composant le dossier sont réunis par le candidat ou toute autre personne (président de club, président de comité, président de ligue, etc.).

Le dossier est soumis pour examen au CORG (président de ligue, délégué régional du CNCN, cadre technique et secrétaire du CORG) et doit, après concertation, comporter un seul et unique avis commenté et la signature du président de ligue ou d'un membre du C.O.R.G. délégué par ce dernier et confirmé par le cachet de la ligue, avant transmission pour décision à la Commission spécialisée des dan et grades équivalents de la F.F.J.D.A.

JUDOKA HANDICAPÉ

1) Préambule

Comme il est précisé dans les principes d'attribution des grades de ce chapitre, la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A. a comme préoccupation d'aménager, préciser, améliorer, compléter, en fonction des expériences, la présente réglementation.



JUDO CLUB DE BRIENNON



Il faut rappeler que le grade de ceinture noire n'est pas une récompense. C'est le reflet de compétences dans les trois domaines SHIN, GHI, TAI, qui en sont les composantes nécessaires.

Le jury fera la part du handicap dans chacune de ces trois composantes.

A cet effet, chaque CORG qui aura un candidat handicapé inscrit pour un passage, devra faire appel aux avis d'un médecin ou du médecin de Ligue et du responsable judo et Personnes Handicapées de la Ligue à défaut du médecin fédéral national.

Afin de réunir le jury en temps utile et d'avoir un premier avis, le dossier d'inscription du candidat mentionnera les difficultés de réalisation inhérentes au handicap. Le dossier sera renseigné par le candidat ou l'enseignant et attesté par le médecin qui a rédigé le certificat médical de non contre-indication à la pratique du judo.

L'enseignant attestera d'une pratique intégrée ou au moins intermittente avec des judoka valides, dans une structure fédérale F.F.J.D.A.

2) Modalités de passage

a) Handicap par déficit sensoriel

Surdité

1/ Passage technique : interrogation imagée ou par écrit.

2/ Passage compétition : arbitrage permettant à l'arbitre de toucher le combattant sourd pour le HAJIME (une tape du plat de la main dans le dos) et pour le MATTE (2 tapes du plat de la main dans le dos).

Les judokas demandant à bénéficier de ces règles doivent avoir en plus du certificat habituel de non contre indication à la pratique du Judo en compétition, un certificat de l'oto-rhino-laryngologiste certifiant que le judoka a une audition diminuée d'au moins 55 dB en moyenne sur l'ensemble des fréquences à chaque oreille et mentionnant l'absence de contre-indication d'ordre auditif à la pratique du judo en compétition.

Malvoyants et non-voyants

Le judoka demandant à bénéficier de ces règles doit avoir en plus du certificat habituel de non contre indication à la pratique du Judo en compétition, un certificat de l'ophtalmologiste certifiant qu'il a une acuité visuelle inférieure à 1/10^e au meilleur œil avec correction et/ou un champ visuel inférieur à 20 (définition adoptée par la Fédération Handisport) et mentionnant l'absence de contre-indication d'ordre ophtalmique à la pratique du judo en compétition.

Le port des lunettes est interdit pendant les combats.

1/ Passage technique :

Requis : le candidat sera interrogé oralement par le formateur des Commissaires Sportifs sur le même programme que les autres. Il ne sera pas mis en situation pratique.

Jujitsu : Le candidat démontrera seul, la gestuelle des atémis. Pour l'application avec un partenaire, elle se fera avec une saisie préalable.

Kata :

1^{er} dan et 2^e dan :

<http://judo-club-briennon.e-monsite.com>



JUDO CLUB DE BRIENNON



NAGE NO KATA :

Aménagement du NAGE NO KATA : du fait du handicap, les attaques sur coup peuvent être remplacées par les procédures suivantes qui conservent l'esprit du Kata : Il est donc recommandé d'autoriser Tori de prendre le KUMI KATA pour IPPON SEOI NAGE, UKI GOSHI, URA NAGE, YOKO GURUMA.

– 1^{re} série pour IPPON SEOI NAGE :

s'exécutera avec saisie mutuelle sur trois pas en TSUGI ASHI,

– 2^e série pour UKI GOSHI :

s'exécutera avec saisie mutuelle sur trois pas en TSUGI ASHI. Pour respecter l'opportunité de UKI GOSHI, les techniques se feront d'abord à gauche puis à droite. Tori et Uke ne changeront que la garde, à gauche

d'abord, puis garde à droite. Les déplacements en TSUGI ASHI restent les mêmes,

– 4^e série pour URA NAGE :

Uke, au lieu d'attaquer du poing droit saisit Tori en garde à droite et attaque en O SOTO GARI à droite. Tori contre en URA NAGE (l'inverse à gauche),

– 5^e série pour YOKO GURUMA :

Uke au lieu d'attaquer du poing droit saisit Tori en garde à droite et attaque en IPPON SEOI NAGE ou KOSHI GURUMA. Tori esquive et contre en YOKO GURUMA (l'inverse à gauche).

GOSHIN JITSU :

7 premières techniques sans changement, mais pour les 5 atemis poings pieds, formes adaptées suivantes :

– NANAME UCHI :

Uke tient le revers droit de Tori avec sa main gauche. Il a le pied droit avancé. Il recule largement le pied droit pour armer son coup et frappe. Tori exécute alors la défense du GOSHIN JITSU,

– AGO TSUKI :

même saisie de Uke au revers avec même préparation en reculant mais pour frapper en AGO TSUKI,

– GANMEN TSUKI :

cette fois Uke tient le revers gauche de Tori avec sa main droite, il arme son poing gauche en reculant sa jambe gauche et attaque Tori en GANMEN TSUKI en avançant cette jambe gauche, tout en lâchant le revers,

– MAE GERI :

Uke tient le bout de manche droite de Tori et recule largement la jambe droite pour armer son MAE GERI,

– YOKO GERI :

même saisie de la manche droite de Tori, Uke fait un pas à l'oblique avant gauche pour armer son YOKO GERI.

3^e dan : KATAME NO KATA et 12 premières techniques du Goshin Jitsu

<http://judo-club-briennon.e-monsite.com>



JUDO CLUB DE BRIENNON



4^e dan : GONOSSEN NO KATA

5^e dan : JUNO KATA en Tori seulement ou l'ensemble des kata étudiés précédemment

2/ Passage compétition – modalités d'arbitrage :

L'arbitre, après en avoir informé les candidats de la poule ou du tableau, placera les combattants en garde installée (réglementation jeunes).

Les sorties de tapis ne seront pas comptabilisées.

b) Handicap physique

Pour cette catégorie, chaque cas doit être traité de façon individuelle. Les handicaps revêtant des champs très divers.

Le jury s'attachera à juger les techniques réalisées par le candidat, sans sanctionner ce qu'il ne peut pas faire à cause de son handicap.

c) Handicap mental

Les judoka ayant une déficience mentale légère peuvent atteindre le niveau technique requis pour passer la ceinture noire.

Parfois, la difficulté pour ces candidats est de comprendre les questions du jury. Le stress de l'examen peut provoquer un blocage. Une interrogation sous forme imagée facilitera grandement la compréhension de la question posée.

Annexe 6



JUDO CLUB DE BRIENNON



PROGRAMME DES EXAMENS D'EXPRESSION TECHNIQUE

HAUT DE PAGE

PROGRAMME TECHNIQUE NOMENCLATURE RETENUE PAR LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE JUDO TECHNIQUES DE PROJECTION (NAGE-WAZA JUDO, JIJITSU)

<u>KOSHI-WAZA</u>	<u>TEWAZA</u>	<u>ASHI-WAZA</u>	<u>SUTEMI-WAZA</u>
<ul style="list-style-type: none">– Hane-goshi– Harai-goshi– Koshi-guruma– O-goshi– Sode-tsurikomi-goshi– Tsurigoshi– Tsurikomi-goshi– Uchi-mata– Uki-goshi– Ushiro-goshi– Utsuri-goshi	<ul style="list-style-type: none">– Ippon-seoi-nage– Kata-guruma– Kibisu-gaeshi– Kuchiki-taoshi– Morote-gari– Obi-otoshi– Obitori-gaeshi– Seoi-nage– Morote-seoi-nage– Seoi-otoshi– Sukui-nage– Sumi-otoshi– Tai-otoshi– Te-guruma– Uchi-mata-sukashi– Uki-otoshi– Yama-arashi	<ul style="list-style-type: none">– Ashi-guruma– De-ashi-barai (- harai)– Hane-goshi-gaeshi– Harai-tsurikomi-ashi– Hiza-guruma– Ko soto-gake– Ko soto-gari– Ko uchi-gaeshi– Ko uchi-gari– O-guruma– Okuri-ashi-barai (- harai)– O soto-gaeshi– O soto-gari– O soto-guruma– O soto-otoshi– O uchi-gaeshi– O uchi-gari– Sasae-tsurikomi-ashi– Tsubame-gaeshi– Uchi-mata– Uchi-mata-gaeshi	<ul style="list-style-type: none"><i>MA-SUTEMI-WAZA</i>– Hikikomi-gaeshi– Sumi-gaeshi– Tawara-gaeshi– Tomoe-nage– Ura-nage <i>YOKO-SUTEMI-WAZA</i>– Daki-wakare– Hane-makikomi– Harai-makikomi– Ko uchi-makikomi– Osoto-makikomi– Soto-makikomi– Tani-otoshi– Yoko-tomoe-nage– Uchi-makikomi– Uchi-mata-makikomi– Uki-waza– Yoko-gake– Yoko-guruma– Yoko-otoshi– Yoko-wakare



JUDO CLUB DE BRIENNON



TECHNIQUES AU SOL (NE-WAZA JUDO, JUJITSU)

<u>IMMOBILISATIONS</u>	<u>ÉTRANGLEMENTS</u>	<u>CLÉS AUX</u>	<u>ENTRÉES</u>
<u>OSAEKOMI-WAZA</u> <ul style="list-style-type: none">– Hon-gesa-gatame– Kami-shiho-gatame– Kata-gatame– Kesa-gatame– Kuzure-gesa-gatame– Kuzure-kami-shiho-gatame– Kuzure-kesa-gatame– Kuzure-tate-shiho-gatame– Kuzure-yoko-shiho-gatame– Tate-shiho-gatame– Ushiro-kesa-gatame– Yoko-shiho-gatame	<u>SHIME-WAZA</u> <ul style="list-style-type: none">– Ashi-gatame-jime– Gyaku-juji-jime– Hadaka-jime– Kata-ha-jime– Kata-juji-jime– Kata-te-jime– Morote-jime– Nami-juji-jime– Okuri-eri-jime– Ryo-te-jime– Sankaku-jime– Sode-guruma-jime– Tsukkomi-jime	<u>COUDES</u> <u>KANSETSU-WAZA</u> <ul style="list-style-type: none">– Ude-hishigi-ashi-gatame– Ude-hishigi-hara-gatame– Ude-hishigi-hiza-gatame– Ude-hishigi-juji-gatame– Ude-hishigi-sankaku-gatame– Ude-hishigi-te-gatame– Ude-hishigi-ude-gatame– Ude-hishigi-waki-gatame– Ude-garami	<ul style="list-style-type: none">– tori est sur le dos, uke est entre ses jambes– uke est sur le dos, tori est entre ses jambes– uke est à quatre pattes, tori est de face– uke est à quatre pattes, tori est à cheval– uke est à quatre pattes, tori est sur le côté <u>LES</u> <u>DÉGAGEMENTS</u> <u>DE JAMBE</u> <u>RETOURNEMENTS</u>



JUDO CLUB DE BRIENNON



Annexe 6-1

[HAUT DE PAGE](#)

PROGRAMME TECHNIQUE – 1^{er} DAN NOMENCLATURE RETENUE PAR LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE JUDO TECHNIQUES DE PROJECTION (NAGE-WAZA JUDO, JUJITSU)

<p><u>KOSHI-WAZA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Harai-goshi – Koshi-guruma – O-goshi – Tsurikomi-goshi – Uchi-mata – Uki-goshi – Ushiro-goshi 	<p><u>TEWAZA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Ippon-seoi-nage – Kata-guruma – Morote-seoi-nage – Tai-otoshi – Te-guruma – Uki-otoshi 	<p><u>ASHI-WAZA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Ashi-guruma – De-ashi-barai harai) – Hiza-guruma – Ko soto-gari – Ko uchi-gari – Okuri-ashi-barai harai) – O soto-gari – O soto-otoshi – O uchi-gari – Sasae-tsurikomi-ashi – Tsubame-gaeshi – Uchi-mata 	<p><u>SUTEMI-WAZA</u> <u>MA-SUTEMI-WAZA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> (- Sumi-gaeshi – Tomoe-nage <p><u>YOKO-SUTEMI-WAZA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> (- Ko uchi-makikomi – Tani-otoshi – Yoko-tomoe-nage – Yoko-guruma
---	---	--	---

TECHNIQUES AU SOL (NE-WAZA JUDO, JUJITSU)

<p><u>IMMOBILISATIONS</u> <u>OSAEKOMI-WAZA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Hon-gesa-gatame – Kami-shiho-gatame – Kuzure-gesa-gatame – Kuzure-yoko-shiho-gatame – Tate-shiho-gatame – Yoko-shiho-gatame 	<p><u>ÉTRANGLEMENTS</u> <u>SHIME-WAZA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Gyaku-juji-jime – Hadaka-jime – Kata-ha-jime – Kata-juji-jime – Nami-juji-jime – Okuri-eri-jime 	<p><u>CLÉS AUX</u> <u>COUDES</u> <u>KANSETSU-WAZA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Ude-hishigi-juji-gatame – Ude-hishigi-ude-gatame – Ude-hishigi-waki-gatame – Ude-garami 	<p><u>SITUATIONS</u> <u>DE TRAVAIL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – 1 allongé sur son côté, l'autre hors des jambes – 1 à 4 pattes ou à plat ventre, l'autre de face, à côté, à cheval – 1 assis ou sur le dos, l'autre dans les jambes
---	--	---	--



JUDO CLUB DE BRIENNON



Annexe 6-2

[HAUT DE PAGE](#)

PROGRAMME TECHNIQUE – 2^e DAN NOMENCLATURE RETENUE PAR LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE JUDO TECHNIQUES DE PROJECTION (NAGE-WAZA JUDO, JUJITSU)

<p><u>KOSHI-WAZA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Hane-goshi – Sode-tsurikomi-goshi – Tsurigoshi – Utsurigoshi 	<p><u>TEWAZA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Kuchiki-taoshi – Morote-gari – Seoi-otoshi – Uchi-mata-sukashi 	<p><u>ASHI-WAZA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Harai-tsurikomi-ashi – Ko soto-gake – Ko uchi-gaeshi – O guruma – O soto-gaeshi – O uchi-gaeshi 	<p><u>SUTEMI-WAZA</u></p> <p><u>MA-SUTEMI-WAZA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Hikikomi-gaeshi – Ura-nage <p><u>YOKO-SUTEMI-WAZA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Hane-makikomi – Harai-makikomi – O soto-makikomi – Soto-makikomi – Uchi-mata-makikomi – Uki-waza – Yoko-gake – Yoko-otoshi
---	---	---	--

TECHNIQUES AU SOL (NE-WAZA JUDO, JUJITSU)

<p><u>IMMOBILISATIONS</u></p> <p><u>OSAEKOMI-WAZA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Kata-gatame – Kuzure-kami-shihogatame – Kuzure-tate-shihogatame – Ushiro-kesa-gatame – Makura-gesa-gatame 	<p><u>ÉTRANGLLEMENTS</u></p> <p><u>SHIME-WAZA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Ashi-gatame-jime – Kata-te-jime – Morote-jime – Ryo-te-jime – Sankaku-jime – Sode-guruma-jime – Tsukkomi-jime 	<p><u>CLÉS AUX</u></p> <p><u>COUDES</u></p> <p><u>KANSETSU-WAZA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Ude-hishigi-ashi-gatame – Ude-hishigihara-gatame – Ude-hishigihiza-gatame – Ude-hishigisankaku-gatame 	<p><u>SITUATIONS</u></p> <p><u>DE TRAVAIL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – 1 allongé sur son côté, l'autre hors des jambes – 1 à 4 pattes ou à plat ventre, l'autre de face, à côté, à cheval – 1 assis ou sur le dos, l'autre dans les jambes
---	---	---	---



JUDO CLUB DE BRIENNON



Annexe 6-3

[HAUT DE PAGE](#)

PROGRAMME TECHNIQUE – 3^e DAN NOMENCLATURE RETENUE PAR LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE JUDO TECHNIQUES DE PROJECTION (NAGE-WAZA JUDO, JUJITSU)

<u>KOSHI-WAZA</u>	<u>TEWAZA</u>	<u>ASHI-WAZA</u>	<u>SUTEMI-WAZA</u>
	<ul style="list-style-type: none"> – Kibisu-gaeshi – Obi-otoshi – Sukui-nage – Sumi-otoshi – Yama-arashi 	<ul style="list-style-type: none"> – Hane-goshi-gaeshi – O soto-guruma – Uchi-mata-gaeshi – Harai goshi gaeshi 	<p>MA-SUTEMI-WAZA</p> <ul style="list-style-type: none"> – Tawara-gaeshi <p>YOKO-SUTEMI-WAZA</p> <ul style="list-style-type: none"> – Daki-wakare – Yoko-wakare

TECHNIQUES AU SOL (NE-WAZA JUDO, JUJITSU)

<u>IMMOBILISATIONS</u>	<u>ÉTRANGLEMENTS</u>	<u>CLÉS AUX</u>	<u>SITUATIONS</u>
<p>OSAEKOMI-WAZA</p> <ul style="list-style-type: none"> – Hon-gesa-gatame – Kami-shiho-gatame – Kuzure-gesa-gatame – Kuzure-yoko-shiho-gatame – Tate-shiho-gatame – Yoko-shiho-gatame – Kata-gatame – Kuzure-kami-shiho-gatame – Kuzure-tate-shiho-gatame – Ushiro-kesa-gatame – Makura-gesa-gatame 	<p>SHIME-WAZA</p> <ul style="list-style-type: none"> – Gyaku-juji-jime – Hadaka-jime – Kata-ha-jime – Kata-juji-jime – Nami-juji-jime – Okuri-eri-jime – Ashi-gatame-jime – Kata-te-jime – Morote-jime – Ryo-te-jime – Sankaku-jime – Sode-guruma-jime – Tsukkomi-jime 	<p>COUDES</p> <p>KANSETSU-WAZA</p> <ul style="list-style-type: none"> – Ude-hishigi-juji-gatame – Ude-hishigi-ude-gatame – Ude-hishigi-waki-gatame – Ude-garami – Ude-hishigi-ashi-gatame – Ude-hishigi-hara-gatame – Ude-hishigi-hiza-gatame – Ude-hishigi-sankaku-gatame 	<p>DE TRAVAIL</p> <ul style="list-style-type: none"> – 1 allongé sur son côté, l'autre hors des jambes – 1 à 4 pattes ou à plat ventre, l'autre de face, à côté, à cheval – 1 assis ou sur le dos, l'autre dans les jambes



JUDO CLUB DE BRIENNON



Annexe 6-4

[HAUT DE PAGE](#)

PROGRAMME TECHNIQUE NOMENCLATURE RETENUE PAR LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE JUDO TECHNIQUES DE PROJECTION (NAGE-WAZA JUDO, JUJITSU)

<p><u>KOSHI-WAZA</u> <u>SPÉCIFIQUES</u> <u>JUJITSU</u> – Koshi-nage – Kokyu-nage</p>	<p><u>PROJECTIONS AVEC</u> <u>ACTIONS SUR</u> <u>ARTICULATIONS</u> <u>(Spécifiques Jujitsu)</u> – Shiho-nage – Irimi-nage – Tenshi-nage – Ude-kime-nage</p>	<p><u>PROJECTIONS</u> <u>AVEC LES</u> <u>JAMBES</u> <u>(Spécifiques</u> <u>Jujitsu)</u> – Ushiro-mawaishi-barai – O-mawaishi-barai – Ura-mawaishi-barai</p>	<p><u>LIAISONS</u> <u>DEBOUT-</u> <u>SOL</u> <u>(Spécifiques</u> <u>Jujitsu)</u></p>
---	---	--	---

TECHNIQUES AU SOL (NE-WAZA JUDO, JUJITSU)

<p><u>IMMOBILISATIONS</u> <u>OSAEKOMI-WAZA</u> <u>SPÉCIFIQUES JUJITSU</u> <i>Osaekomi dans différentes positions ventrales et dorsales</i></p>	<p><u>CLÉS AUX</u> <u>COUDES</u> <u>KANSETSU-</u> <u>WAZA</u> <u>SPÉCIFIQUES</u> <u>JUJITSU</u> Formes garami et gatame</p>	<p><u>ENTRÉES ET</u> <u>RETOURNEMENTS</u> <u>SPÉCIFIQUES</u> <u>JUJITSU</u></p>	<p><u>CLÉS AUX</u> <u>BRAS</u> <u>(Spécifiques</u> <u>Jujitsu)</u> <i>Différentes articulations.</i> – Ude-osae – Kote-mawaishi – Kote-hineri – Tekubi-osae – Ude-nobashi – Kote-gaeshi</p>
<p><u>CLÉS AUX JAMBES</u> <u>(Spécifiques Jujitsu)</u> – Ashi-gatame – Ashi-garami <u>CLÉS AUX PIEDS</u> <u>(Spécifiques Jujitsu)</u> <u>CLÉS AUX GENOUX</u></p>	<p><u>PARADES</u> <u>(Spécifiques</u> <u>Jujitsu)</u> <u>BLOCAGES</u> <u>(Spécifiques</u> <u>Jujitsu)</u> – Iodan-ae-</p>	<p><u>ATEMIS JAMBES</u> <u>(Spécifiques Jujitsu)</u> – Genoux (Hiza) – Pieds (Geri) – Mae-geri-kekomi et Keage – Yoko-geri-kekomi et</p>	<p><u>ATEMIS</u> <u>MAINS</u> <u>(Spécifiques</u> <u>Jujitsu)</u> – Tsukkake – Oie-tsuki – Gyaku-tsuki</p>



JUDO CLUB DE BRIENNON























<u>(Spécifiques Jujitsu)</u> CLÉS AUX HANCHES	uke – Gedan-barai	Keage – Mawaishi-geri	– Maite-tsuki
<u>(Spécifiques Jujitsu)</u> CLÉS DE COU	– Soto-uke	– Ushiro-geri-kekomi et Keage	– Tsuki-age
<u>(Spécifiques Jujitsu)</u> GARDES	– Uchi-uke	– Ura-mawaishi-geri	– Naname-tsuki
<u>(Spécifiques Jujitsu)</u> POSTURES	<u>BLOCAGES</u>	– Gedan-geri	– Ura-uchi
<u>(Spécifiques Jujitsu)</u> DÉPLACEMENTS	<u>COMBINÉS</u>	– Kakato-geri	– Uchi-oroshi
<u>(Spécifiques Jujitsu)</u> ESQUIVES	<u>(Spécifiques Jujitsu)</u>	– Mikazuki-geri	– Shuto
<u>(Spécifiques jujitsu)</u>		<u>ATEMI TÊTE</u>	– Teicho
		<u>(Spécifiques Jujitsu)</u>	– Shito
		– Atama	<u>SAISIES</u>
			<u>(Spécifiques Jujitsu)</u>
			<u>ATEMIS</u>
			<u>COUDES</u>
			<u>(Spécifiques Jujitsu)</u>
			– Coudes
			(Higi)

Annexe 6-5

HAUT DE PAGE

LES 20 ATTAQUES DÉFENSES IMPOSÉES JUJITSU

SÉRIE A	SÉRIE B	SÉRIE C	SÉRIE D
Saisies avec les mains	Saisies avec les bras	Coups	Coups avec armes
 <p>1. KATATE DORI Saisie du poignet à 2 mains</p>  <p>2. ERI DORI Saisie croisée du revers</p>  <p>3. MAE DORI KUBI Saisie à 2 mains de face au cou</p>  <p>4. YOKO DORI KUBI Saisie à 2 mains de côté au cou</p>  <p>5. YOKO SODE DORI Saisie de la manche de côté</p>	 <p>1. MAE DORI Saisie de face en ceinturant sous les bras</p>  <p>2. YOKO DORI Saisie de côté en ceinturant les bras</p>  <p>3. YOKO DORI Saisie de côté au cou</p>  <p>4. MAE DORI Saisie de face au cou</p>  <p>5. HAKADA JIME Étranglement par l'arrière</p>	 <p>1. JODAN OIE TSUKI Coup de poing direct haut</p>  <p>2. SHUDAN GIAKU TSUKI Coup de poing direct (plexus)</p>  <p>3. JODAN NANAME SHUTO Attaque en oblique avec le tranchant de la main</p>  <p>4. SHUDAN MAE GERI KEKOMI Coup de pied direct de face</p>  <p>5. SHUDAN MAWASHI GERI Coup de pied circulaire</p>	 <p>1. NANAME TSUKI Piqué de haut en bas</p>  <p>2. SHUDAN TSUKKOMI Piqué de face</p>  <p>3. NANAME UCHI Piqué de biais en revers</p>  <p>4. KIRI KOMI Attaque de haut en bas</p>  <p>5. YOKO UCHI Attaque oblique à la tête</p>

Annexe 7



JUDO CLUB DE BRIENNON



ÉQUIVALENCES D'UNITÉS DE VALEURS

[HAUT DE PAGE](#)

GRADES D'EXPRESSION TECHNIQUE

Requis connaissance de l'environnement

1^{er} DAN : Commissaire sportif départemental

2^e DAN : Juge-arbitre départemental

3^e DAN : Arbitre départemental

U.V. N° 4

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'EXPRESSION TECHNIQUE DE JUDO, JIJITSU (en précisant le niveau).

– 1^{er} DAN : Un classement dans les 3 premiers du Championnat au niveau régional Judo-Jujitsu ou d'un des tournois de qualification,

– 2^e DAN : Un classement dans les 20 premiers à l'issue des tournois de qualification pour le Championnat de France,

– 3^e DAN : Participant au Championnat de France,

– 4^e DAN : Un classement de finaliste au Championnat de France.

U.V. N° 3

1^{er} DAN : 30 points marqués en une seule fois ou 60 points cumulés marqués pour l'obtention du 1^{er} DAN compétition,

Classement* au niveau des championnats régionaux

Individuel seniors 2^e division ou individuel juniors ou cadets masculins/ féminins

2^e DAN : classement(*) au niveau des championnats interrégionaux

(*) *On entend par classement, le podium des compétitions concernées.*

Coupe régionale individuelle seniors

Individuel seniors 2^e division ou individuel juniors ou cadets masculins/ féminins

3^e DAN : participation individuelle seniors 2^e division, championnat de France individuel juniors masculin/féminin,

4^e DAN : Classement(*) au niveau des championnats nationaux

Individuel seniors 2^e division.

Pour tous les DAN : Les athlètes classés en 1^{ère} division au moins une année.

GRADES COMPÉTITIONS

L'unité de valeur KATA du grade « compétition » peut être validée si le candidat a passé avec succès l'U.V. n° 1 du grade d'Expression Technique postulé.

Les unités de valeur peuvent, pour tous les DAN, s'obtenir dans les stages inscrits au protocole grades – stages.

Annexe 8

BONIFICATIONS

[HAUT DE PAGE](#)

Sur présentation des dossiers et attestations correspondantes.

<http://judo-club-briennon.e-monsite.com>



JUDO CLUB DE BRIENNON



HORS CLASSE PARTICULIER

1) HC A : Champion du Monde, Champion Olympique,

HC B : podium des Championnats du Monde, podium des Jeux Olympiques, champion d'Europe individuels seniors ou 3 fois médaillé aux Championnats d'Europe seniors.

2) Décisions de la Commission spécialisée des dan et grades équivalents de la F.F.J.D.A. pour missions et services exceptionnels rendus à la cause du Judo.

Classe N1

– participation à une phase nationale des Championnats de France seniors individuels par catégorie de poids ou équivalent à la 1^{re} ou 2^e division actuelles,

– podium aux Championnats de France seniors individuels 1^{re} ou 2^e division ou ancien Championnats de France seniors.

Classe N2

– classement sportif inférieur au niveau national.

CATÉGORIE A

– arbitres internationaux,

– brevetés d'État 3^e Degré, 2^e Degré ayant 20 ans d'enseignement effectif et 1^{er} degré ayant 25 ans d'enseignement effectif,

– cadres Techniques (4 ans minimum),

– médaillés : Européens – Champion de France Individuel Seniors ou équivalent à la 1^{re} division actuelle.

CATÉGORIE B

– arbitres continentaux ou ayant été classés nationaux,

– brevetés d'État 2^e Degré et 1^{er} Degré,

– internationaux Seniors et Médaillés aux Championnats de France Individuels Seniors ou équivalent à la 1^{re} division actuelle et Médaillés aux Championnats d'Europe Juniors.

CATÉGORIE C

– arbitres ayant été classés interrégionaux,

– commissaires sportifs nationaux,

– compétiteurs ayant participé à une phase d'un Championnat de France Individuels Seniors équivalent à la 1^{re} division actuelle.

Annexe 9

RECONNAISSANCE DES GRADES DÉLIVRÉS À L'ÉTRANGER

HAUT DE PAGE

Les grades délivrés à l'étranger par une Fédération affiliée à la Fédération Internationale de Judo et de Jujitsu peuvent faire l'objet d'une reconnaissance de grade par la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A., conformément aux règles en usage au sein de la Fédération Internationale de Judo et de Jujitsu.

Sont concernés :

– les ressortissants français ayant acquis leurs grades à l'étranger,

<http://judo-club-briennon.e-monsite.com>



JUDO CLUB DE BRIENNON



– les étrangers résidant en France et ayant obtenus leurs grades à l'étranger.

Pour les haut grades à partir du 5^e dan, un test d'évaluation pourra être proposé avant la reconnaissance du grade.

Modalités de dépôt du dossier de demande de reconnaissance de grade

Les demandes de reconnaissance de grade doivent être déposées à la ligue d'appartenance du candidat accompagnées des photocopies justifiées conformes de tous documents attestant du grade obtenu à l'étranger.

Annexe 10

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

[HAUT DE PAGE](#)

CONDITIONS D'ACCÈS AUX GRADES DE 1^{er} AU 5^e DAN JUDO, JUJITSU

Année de naissance, délai entre les grades, épreuves à accomplir.

Grade	1 ^{er} DAN*	2 ^e DAN**	3 ^e DAN	4 ^e DAN	5 ^e DAN
Année de naissance	1995 ou avant	1993 ou avant	1990 ou avant	1986 ou avant	1981 ou avant
Délai dans le grade précédent	1 an minimum	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Épreuves Compétition	Requis Com.Spt.	Requis juges/ arb.	Requis Arb.		
	Kata	Kata	Kata	Kata	
	100 pts	100 pts	120 pts	120 pts	
Épreuves E.T.	4 U.V.	4 U.V.	4 U.V.	4 U.V.	Prestation

** Le grade de 1^{er} dan de la ceinture noire est accessible aux cadets/ cadettes 1^{re} année.

** Les shiais pour le grade de 2^e dan de la ceinture noire sont accessibles à partir de juniors.

Le test KATA n'est probatoire que pour le 1^{er} dan,

– Pour l'accession aux grades du 2^e, 3^e et 4^e dan, les candidats peuvent commencer l'épreuve d'efficacité-combat dès lors qu'ils sont homologués dans le grade précédent. Pour les autres épreuves, le délai dans le grade est obligatoire ainsi que l'âge plancher,

– Le Requis (Connaissance de l'environnement sportif) et l'UV1 (Kata) doivent obligatoirement se passer dans la ligue des ressortissants sauf dérogation exceptionnelle à demander à la ligue d'appartenance.

Remarques :

– Les bonifications ne sont pas applicables sur les âges planchers,



JUDO CLUB DE BRIENNON



– Pour la présentation du grade de 5^e dan, une tolérance de 30 jours sera accordée dans le grade précédent.

RÉCAPITULATIF DES BONIFICATIONS DES GRADES COMPÉTITION ET D'EXPRESSION TECHNIQUE

	2 ^e à 3 ^e DAN	3 ^e à 4 ^e DAN	4 ^e à 5 ^e DAN
Catégorie « C »	6 mois	6 mois	6 mois
Catégorie « B »	6 mois	6 mois	1 an
Catégorie « A »	1 an	1 an	1 an 1/2
Hors classe	décision de la Commission spécialisée des dan et grades équivalents de la F.F.J.D.A.		

Remarque : Bonifications non répétitives et non cumulatives.

NIVEAU D'ORGANISATION DES EXAMENS DES PASSAGES DE GRADES « COMPÉTITION » ET « EXPRESSION TECHNIQUE »

POUR LE GRADE DE	NIVEAU D'ORGANISATION	REMARQUE
1, 2, 3 et 4 ^e dan « Compétition »	Région avec possibilité de déléguer aux départements	
1, 2, 3 et 4 ^e dan « ET »	National décentralisé	Le Requis et UV1 (Kata) pour 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e dan peuvent être délégués aux régions et départements
5 ^e dan « ET » uniquement	National	Prestation technique

Annexe 11

LEXIQUE
HAUT DE PAGE

Blocage	Action de défense « au contact » dans laquelle les combattants s'opposent force contre force.
Confusion	Simulation d'attaque ayant pour but de créer une réaction chez l'adversaire et permettant d'exécuter une technique initialement prévue.



JUDO CLUB DE BRIENNON



Contre-prise	Séquence tactique dans laquelle celui qui fait la dernière action la réalise à partir d'une action déjà engagée par l'autre.
Défense	Séquence tactique qui annihile une attaque de l'adversaire.
Enchaînement	Séquence tactique dans laquelle celui qui a engagé sincèrement la 1 ^{re} technique, utilise la réaction de l'autre pour effectuer une nouvelle technique.
Esquive	Action de défense dans laquelle l'attaqué se soustrait à l'action de l'attaquant par déplacement de tout ou partie de son corps en évitant d'opposer les forces.
Kakari-Geiko	Exercice d'entraînement où l'un des deux judoka joue le rôle de l'attaquant, alors que l'autre cultive l'esquive, la défense. Exercice à thème dont les consignes peuvent varier selon les intentions pédagogiques.
Opportunité	Occasion favorable (offerte ou créée) à l'application d'une technique. Elle s'organise par exemple à partir de composantes comme : action de Kumi Kata, déplacement, changements de postures, attaques, etc.
Séquence tactique	Phase d'opposition ou d'étude dans laquelle des actions d'attaque et de défense se succèdent.
Situation de travail	Position respective de Tori et de Uke qui précède l'application d'une technique.
Yaku Soku Geiko	Exercice d'entraînement à l'attaque. Les deux partenaires recherchent les opportunités, la vitesse, l'efficacité, etc. Ils peuvent insister sur tel ou tel point de leur entraînement réciproque en modifiant la convention de cet exercice.



JUDO CLUB DE BRIENNON



Annexe 12

ÉQUIVALENCES GRADES D'EXPRESSION TECHNIQUE

[HAUT DE PAGE](#)

Suite à la mise en place de la nouvelle formule des grades expression technique, des équivalences d'unités de valeur sont mises en place pour les grades d'expression technique du 1^{er} au 4^e dan :

Ancienne formule	Nouvelle formule
UV1	Requis
UV5	UV1
UV2 et 3	UV2
UV4 et 7	UV3
UV6	UV4

L'obtention des unités de valeur ou groupe d'unités de valeur de l'ancienne formule permet la validation des unités de valeur de la nouvelle formule et ainsi un positionnement immédiat pour l'accès au grade d'expression technique du 1^{er} au 4^e dan comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

LA CÉRÉMONIE DES VŒUX KAGAMI BIRAKI

[HAUT DE PAGE](#)

Fêter l'arrivée de la nouvelle année est une tradition qui existe dans presque toutes les sociétés.

Au Japon elle revêt une importance toute particulière sous l'influence du «Shintoïsme» qui vénère en particulier la nature et toutes ses manifestations. Le KAGAMI BIRAKI est donc une grande fête dans tout le Japon où l'on ne salue pas seulement l'année nouvelle, mais le «renouveau» de la nature. Et comme pour l'esprit «Shinto», l'homme est partie intégrante de la nature, c'est l'occasion de faire le deuil du «vieil homme» et de ses erreurs et de fêter «l'homme nouveau» et ses nouvelles résolutions!

Le KAGAMI BIRAKI a lieu dans tous les dojos japonais. C'est le moment où les élèves manifestent leur reconnaissance et leur respect à leur Maître et lui offrent les démonstrations les plus parfaites de ce qu'ils ont appris. Traditionnellement cette fête se termine par un repas pris en commun sur les tatamis.

C'est en 1964, en hommage et marque d'affection envers Maître AWAZU et Maître MICHIGAMI, et aussi pour respecter notre tradition française des «vœux de bonne année», que J.L.JAZARIN, alors Président du Collège National des Ceintures Noires, mit cette cérémonie à l'honneur dans le Judo français.

<http://judo-club-briennon.e-monsite.com>



JUDO CLUB DE BRIENNON



Elle a lieu depuis tous les ans sans exception, au niveau national, réunissant tous les judokas dans un même esprit, par delà quelquefois les oppositions apparentes.

Elle est devenue un moment fort et incontournable de la vie du Judo français.

Elle a lieu dans toutes les OTD au niveau régional, départemental et même dans certains clubs.

A cette cérémonie sont associées des démonstrations de kata et des remises de grades.

Nous vous invitons à organiser cette cérémonie, qui en réunissant les judoka de toutes les origines, dans une ambiance en même temps conviviale et solennelle, met en pratique un des points essentiels de notre code moral «l'amitié».

Vous trouverez sur le site de la FFJDA –www.ffjudo.com – dans l'Espace Services Internet, rubrique «Pratiquer les valeurs du Judo», toutes les indications techniques, pratiques, déroulé, protocole de remise des grades etc. pouvant vous aider pour l'organisation de cette cérémonie.